

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	137 (1992)
Heft:	1
Artikel:	La délégation suisse à la Commission neutre de surveillance (Panmunjom, Corée). 1re partie
Autor:	Sandoz, Bernard
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-345162

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La délégation suisse à la Commission neutre de surveillance (Panmunjom, Corée). 1

par le «divisionnaire» **Bernard Sandoz**

Nous publions un article rédigé – à notre demande – par Bernard Sandoz, le seul «général» suisse en temps de paix. Consul général de Suisse à Bombay de 1985 à 1988, puis à Lyon de septembre 1988 à août 1990, Bernard Sandoz est actuellement le chef de la Délégation suisse dans la Commission des nations neutres pour la surveillance des accords d'armistice en Corée. Pour la durée de sa mission à Panmunjom, il s'est vu conférer le grade de divisionnaire par le Conseil fédéral.

L'admission à l'ONU en septembre 1991 des deux Corées, la République démocratique populaire de Corée (RPDC) au nord et la République de Corée (RC) au sud, vient nous rappeler que, depuis 1953, la Suisse est présente à Panmunjom, au milieu de la Zone démilitarisée et, fréquemment, au centre des problèmes intercoréens. A titre d'exemple, je citerai l'affaire du *Pueblo*, cette unité navale américaine capturée par les Nord-Coréens en 1968. La NNSC, en particulier mon prédécesseur Pierre Barbey, a joué un rôle déterminant pour amener les parties adverses à discuter, puis à résoudre cette crise; second exemple, la fusillade qui a

éclaté en 1984 dans la Zone jointe de sécurité (JSA) lorsqu'un ressortissant soviétique a passé du Nord au Sud en empruntant la Zone de conférences de Panmunjom (PMJ). Au cours de cette fusillade, des soldats nord-coréens avaient été tués, d'autres blessés. Mon prédécesseur, Pierre Jordan, avait réussi, en s'interposant, à faire cesser le feu, évitant que l'incident ne dégénère.

La Guerre de Corée, guerre oubliée

Le 25 juin 1950 éclatait cette guerre qui fit des millions de victimes. Aujourd'hui encore, les consé-

quences sont visibles: division de la péninsule, des millions de personnes séparées, suspicion entre frères du Nord et du Sud, mais aussi espoir de réunification. Plus de quarante ans ayant passé depuis, il est utile de se replonger brièvement dans l'histoire.

On le sait, la péninsule coréenne est divisée depuis 1945. Américains et Soviétiques, à la suite des conférences de Potsdam et du Caire, attaquaient chacun de leur côté, se donnant rendez-vous sur le 38^e parallèle. Grâce à leurs efforts, ils avaient chassé les Japonais de la Corée que ceux-ci occupaient depuis 1910, voire avant déjà si l'on tient

Selon *The Forgotten War*, de Clay Blair, les nombres suivants de prisonniers échangés ont été publiés par les Nations Unies:

- a) ont été restitués par la Corée du Nord: 12 773 militaires ayant servi sous le drapeau de l'UNC, dont 7862 Sud-Coréens, 3597 Américains, 945 Britanniques, 229 Turcs...
- b) ont été restitués par l'UNC: 75 823 militaires nord-coréens et 5640 volontaires chinois

En outre, plus de 25 000 prisonniers nord-coréens s'échappèrent (avec l'aide des autorités de la RC) des camps de Corée du Sud, le 18 juin 1953, et ne furent pas repris. Ils restèrent donc en Corée du Sud.

Toujours selon Clay Blair, les victimes militaires (tués, blessés et disparus) se montent à 996 937 militaires de l'UNC (dont 850 000 Sud-Coréens), 1 420 000 militaires du Nord (dont 520 000 Nord-Coréens).

compte du protectorat exercé dès 1905. Américains et Soviétiques avaient décidé qu'il serait ensuite procédé à des élections libres sous le contrôle des Nations Unies. Après quoi, ils retireraient leurs troupes de leurs deux zones d'occupation.

Ces élections eurent lieu au Sud en 1948. Syngman Rhee fut élu premier président de la RC. Au Nord, par contre, elles ne furent pas nécessaires, l'URSS ayant mis en place la même année un régime «démocratique et populaire» à la tête duquel fut désigné le maréchal Kim Il-sung.

Le Nord attaque, l'ONU réplique

En 1949, les USA retirent leurs troupes de la RC, conformément à leur engagement. En janvier 1950, le secrétaire d'Etat américain Dean Acheson déclare que la Corée est hors du périmètre de défense des USA. En juin 1950, le Nord franchit le 38^e parallèle et envahit le Sud.

Rapidement, le Conseil de sécurité condamne le Nord, qualifié d'agresseur, et décide d'envoyer un contingent pour aider la Corée du Sud. Une telle résolution (S/1501 UNSC) de l'ONU ne fut possible que «grâce» à l'absence de Malik, le représentant soviétique au Conseil de Sécurité, l'URSS boycottant cette instance par «solidarité prolétarienne», à la suite de la situation au Vietnam. A cette époque, la Chine était encore représentée à l'ONU

par Taiwan et il n'y eut donc pas d'opposition de ce côté-là. Quinze pays envoyèrent des soldats et du matériel militaire, certains neutres – comme la Suède – des hôpitaux et du personnel médical.

Dans un premier temps, le Nord avance très vite et il est presque en mesure de conquérir toute la partie sud de la Corée dont l'armée, quasiment inexistante¹ après les années d'occupation japonaise, n'est pas en mesure de résister. C'est alors que – seule la poche de Pusan au sud de la péninsule tenant encore – les Nations Unies interviennent puissamment, les USA assumant, comme en 1991 dans le Golfe, le commandement unifié (UNC) et le plus gros des efforts militaires et financiers. Le débarquement du général MacArthur à Inchon, à l'ouest de Séoul, coupe les lignes adverses et renverse la situation à un tel point que les troupes de l'UNC peuvent, non seulement reconquérir le terrain perdu, mais avancer jusqu'à la rivière Yalu, à la frontière chinoise. Se sentant menacés par les Américains (MacArthur voulait obtenir un droit de poursuivre les avions nordistes jusqu'en Mandchourie et il avait même préconisé de lancer des bombes atomiques sur les principales villes chinoises), les Chinois passent à l'action en automne 1950. 100 000 «volontaires chinois», aux côtés des Nord-Coréens, repoussent les troupes de l'ONU, font de nombreux prisonniers et Séoul est prise pour la seconde fois. MacArthur ex-

primant publiquement des opinions différentes de celles du Président Truman, il est relevé de son commandement. Les troupes de la coalition des Nations Unies réussissent à rétablir la situation et la guerre se stabilise aux environs du 38^e parallèle, au nord de Séoul. C'est alors que Malik, le représentant soviétique à l'ONU, suggère des négociations de paix. Ces dernières débutent en juillet 1951. Elles dureront environ deux ans (575 réunions). Pendant tout ce temps, la guerre se poursuit.

Le principal obstacle lors de ces négociations fut le sort des prisonniers de guerre. Le Nord voulait un échange total, alors que le Sud désirait laisser à chaque prisonnier le choix de rester là où il avait été capturé ou de rentrer dans son «pays d'origine». C'est finalement cette version qui prévalut, les négociations ayant été débloquées peu après la mort de Staline.

L'accord d'armistice (AA) du 27 juillet 1953

Un accord d'armistice – et non un traité de paix – est finalement signé le 27 juillet 1953 à 10 heures, après trois ans de guerre et presque autant de négociations, par le maréchal Kim Il-sung (encore aujourd'hui à la tête de la République populaire et démocratique de Corée) et le général Peng Teh-huai, commandant des 100 000

¹ Peu d'artillerie, pas d'aviation, 26 tanks démodés.

«volontaires chinois» pour le Nord, et par le général américain Mark Clark, au nom des forces des Nations Unies (ces 15 pays, dont la France, la Turquie, la Grèce, venus au secours de la Corée du Sud). Cette coalition fut donc la première de ce genre, formée plus de quarante ans avant celle mise en place contre l'Irak.

Cet accord (AA) prévoyait:

- la cessez-le-feu;
- la création de la Zone dé-militarisée (DMZ) et de la Ligne de démarcation (MDL);
- l'interdiction d'augmenter le potentiel militaire;
- une conférence diplomatique dans les trois mois (cette recommandation n'a pas abouti à des résultats substantiels, vu la guerre au Vietnam);
- la création de trois commissions:

– **La Commission militaire d'armistice (MAC).** La MAC comprend les représentants des deux camps ennemis: au Nord, les Nord-Coréens et les Chinois (KPA/CPC - MAC); au Sud, les Américains, les Sud-Coréens, les Britanniques et, à tour de rôle, quatre des membres des 15 pays de la coalition des Nations Unies formant l'United Nations Command (UNC - MAC). La mission de la MAC est de maintenir l'application de l'AA, de prévenir et de régler les violations de cet accord.

– **La Commission des Nations neutres pour la surveillance de l'AA (NNSC),** formée de deux «neutres du Nord» (Pologne et Tchécoslovaquie) et de deux «neutres du Sud» (Suède et

Suisse). La mission de la NNSC sera décrite plus loin. Pour ces quatre pays, la neutralité a été définie dans le cas de la Guerre de Corée comme le fait de n'avoir pas participé aux hostilités. Mais la Suisse a toujours refusé d'être considérée comme un «neutre du Sud»: nous sommes *neutres!*

– **La Commission chargée du rapatriement des prisonniers de guerre (NNRC).** Composée des quatre neutres précités et de l'Inde, la NNRC a cessé son activité en janvier 1954, sa mission accomplie, après avoir contrôlé le retour volontaire vers leur patrie via PMJ par le fameux «Bridge of no Return», respectivement le refus d'y rentrer, de dizaines de milliers de prisonniers de guerre. Le pont franchi, la décision du prisonnier était irrévocable.

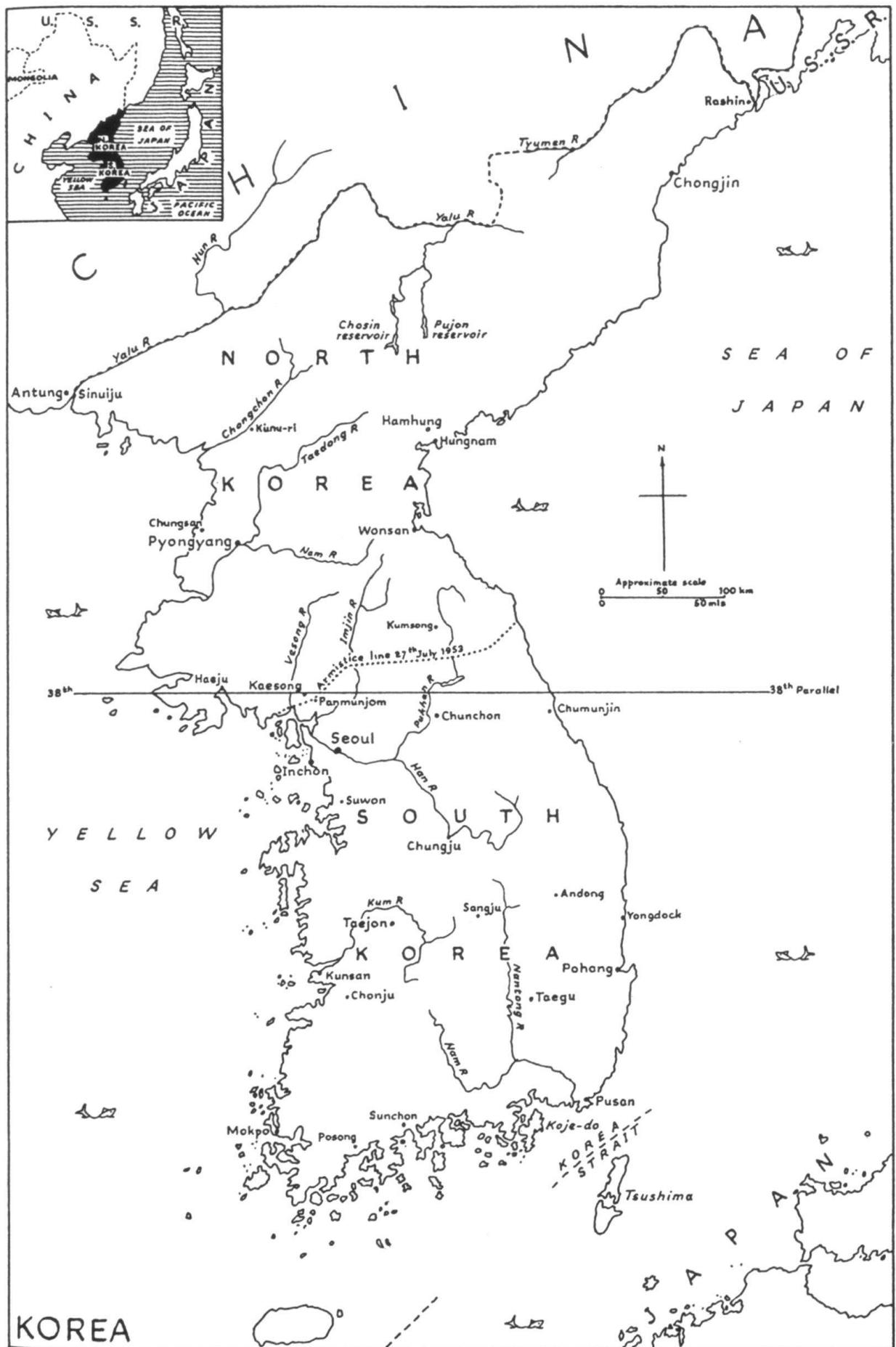
La Suisse s'engage

Aux termes de l'AA, un général ou un amiral est à la tête de chacune des commissions ou délégations, ce qui vaut à la Suisse d'avoir, en Corée, le seul général suisse à deux étoiles en temps de paix comme représentant de notre pays dans la Commission des nations neutres (NNSC) à Panmunjom. En temps normal, les pays membres d'une commission internationale d'armistice agissent en leur nom propre et assument la responsabilité des décisions prises par leur délégué. Dans le cas de la Corée, le Conseil fédéral refusa d'accepter un mandat sous cette forme, sachant qu'il serait difficile, sinon impossible, pour le chef de sa délégation

à PMJ de le consulter avant chaque décision. En outre, le Conseil fédéral ne pouvait pas assumer la responsabilité des décisions prises aussi par d'autres pays. Il décida donc de laisser une relative liberté à son délégué. Ce dernier est néanmoins tenu d'agir en accord avec les principes de la neutralité permanente, mais sous sa propre responsabilité et sans engager le Conseil fédéral. En outre, il doit informer et, s'il le juge nécessaire, solliciter des instructions du Conseil fédéral qui, lui, se réserve évidemment le droit d'émettre des directives. Comme on le voit, le délégué suisse jouit d'une plus grande liberté d'action que ses trois collègues de la NNSC.

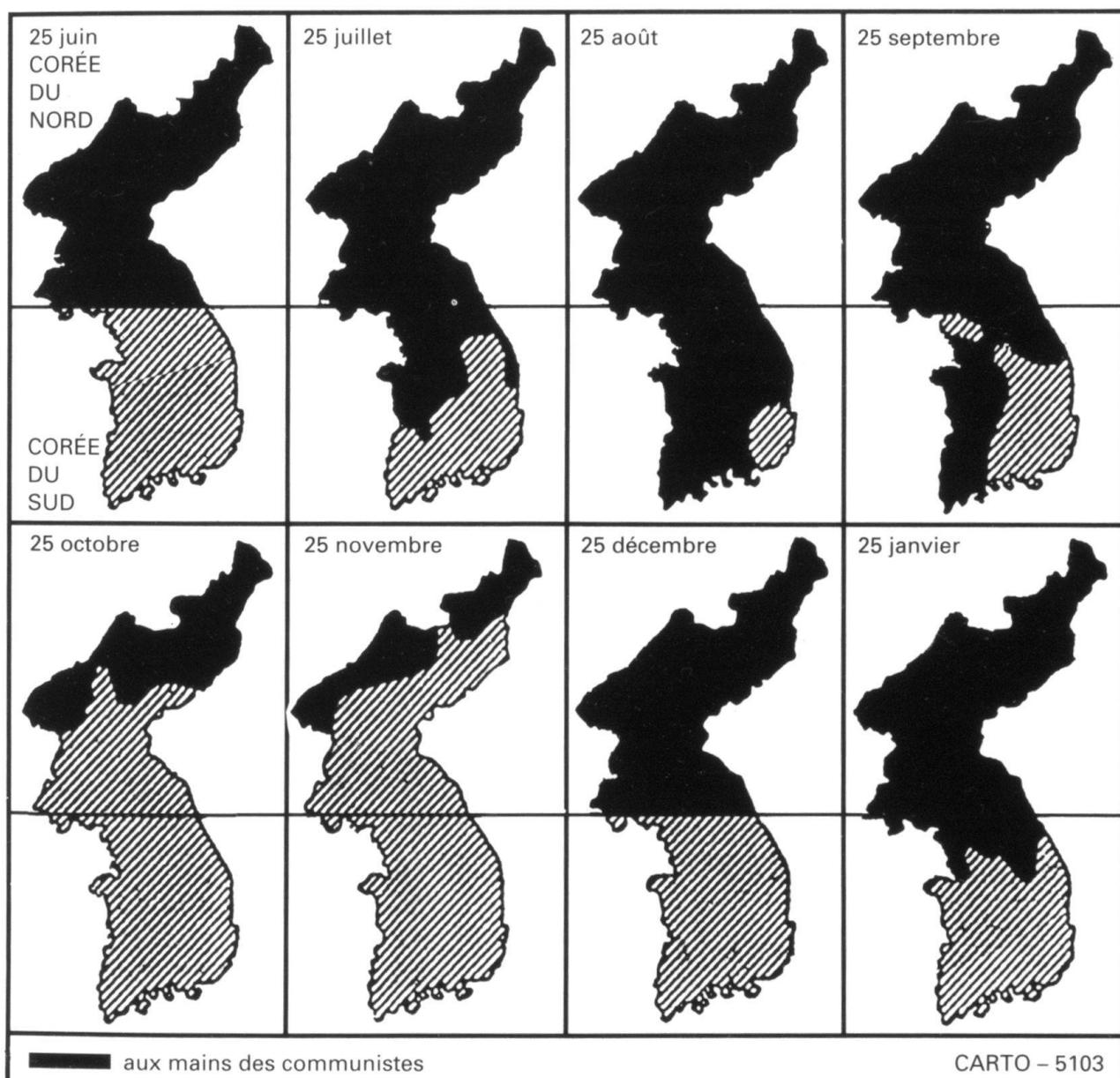
Aujourd'hui encore, les quatre chefs de délégation de la NNSC décident en tant que commission, généralement par consensus ou à la majorité simple, ce qui n'était pas évident au moment de la guerre froide, vu la provenance des délégués.

Compte tenu de cette difficulté pour la NNSC de dégager une majorité et vu l'aversion des Suisses d'alors face à tout engagement politique concernant l'étranger (Nicolas de Flue!) et face à tout ce qui pouvait porter atteinte à la neutralité, la décision du Conseil fédéral d'envoyer une délégation militaire suisse à l'étranger fut un événement majeur de notre politique étrangère de l'époque. On le réalise probablement mal aujourd'hui, car il est devenu normal de parler chez nous de «Peace-keeping forces». Le con-



Carte extraite de l'ouvrage de Max Hastings, *The Korean War*. Londres, Pan Books Ltd, 1988.
486 pp./p. xii

7 mois de guerre en Corée



Avant de se stabiliser aux environs du 38^e parallèle, en mai-juin 1951, la guerre de Corée fut, pour les troupes de l'ONU, une succession de retraites et d'offensives ayant pour théâtre l'entier de la péninsule coréenne. Ces cartes montrent l'évolution de la situation entre le 25 juin 1950 et le 25 janvier 1951.

(Source: Gazette de Lausanne, 29.01.1951/ Réd.)

seiller fédéral Max Petit-pierre, conscient de l'isolement politique dans lequel, malgré elle, se trouvait la Suisse à qui l'on reprochait sa neutralité (d'aucuns disaient sa «passivité») pendant la Seconde Guerre mondiale, exerça une influence positive et déterminante. Avant les autres, il avait réalisé que la neutralité ne signifiait pas l'abstention de toute action, mais qu'au contraire, une politique de neutralité active pouvait constituer un apport important pour la paix et la stabilité dans le monde.

La mission de la NNSC

Aux termes de l'art. 41 de l'AA, la NNSC remplit des fonctions de supervision, d'observation, d'inspection et d'investigation dans les domaines stipulés aux art. 13 c) et d) ainsi que 28 de l'AA, c'est-à-dire qu'elle doit contrôler que les belligérants ne renforcent pas leurs effectifs en personnel militaire et n'introduisent pas en Corée de nouveaux matériels et équipements militaires. A cet effet, la

NNSC dispose de dix équipes d'inspection fixes (les NNIT) et d'équipes mobiles.

Le contingent suisse arrive fin juillet 1953 à Panmunjom où il établit son campement avec l'aide de l'UNC... sous tente. La première séance de la NNSC a lieu le 1^{er} août de cette année, jour de notre fête nationale. Les équipes d'inspection sont rapidement envoyées dans les ports, aéroports et gares désignés dans l'accord, cinq au Nord et cinq au Sud. Ce que nos officiers et soldats suisses découvrent en compagnie de leurs collègues suédois, polonais et tchécoslovaques, ce sont tout d'abord les destructions et la misère, mais aussi que les premiers soins sont apportés à la reconstitution des armées et non au bien-être des gens.

Rapidement, les ennuis commencent. Rappelons qu'à cette époque, les «neutres» polonais et tchécoslovaques étaient aussi tenus à la «solidarité prolétarienne». Les Américains, se basant sur leurs observations aériennes, accusent le Nord d'importer du matériel par des voies autres que celles spécifiées dans l'AA. En 1956, l'UNC exige le retrait des NNIT basées au Sud. Dès lors, le Nord renvoie aussi les équipes d'inspection établies sur son territoire. En 1957, les Américains, pour les mêmes motifs, décident de suspendre unilatéralement leurs communications prévues à l'art. 13 d) AA, concernant le renforcement du potentiel militaire au Sud, à titre provisoire, disent-ils. Dès cette



Toute la Guerre de Corée en une seule image. Une colonne américaine en marche vers le front croise des civils en fuite. Juin 1950. (Keystone)

date, ils ne fourniront plus aucun des chiffres en question à la NNSC.

Trente-huit ans après la signature de l'AA, la MAC et la NNSC existent encore. La première siège chaque fois qu'une violation de l'AA est reprochée par l'un des côtés (le Nord sollicite sa réunion dans l'écrasante majorité des cas). La dernière réunion, la 459^e, a eu lieu le 13 février 1991, convoquée par la Corée du Nord pour protester contre *Team Spirit*, un exercice militaire combiné qui a lieu chaque année depuis 1976, impliquant troupes coréennes et américaines.

La NNSC se réunit chaque mardi – nous approchons de la 2200^e séance! – pour enregistrer les mouvements de troupes et de matériel annoncés par les deux armées. Cependant, le 9 mai 1991, la KPA/CPV - MAC (l'Armée populaire de la Corée du Nord et les volontaires populaires chinois) a, elle aussi, décidé de ne plus fournir à la NNSC les indications stipulées à l'art. 13 c) et d) de l'AA. Cela revient à dire que seules les rotations du personnel militaire de l'UNC font encore l'objet d'une évaluation par la NNSC.

Quelles sont les raisons de cette décision de la KPA/CPV? La Corée du Nord avait clairement fait connaître son opposition à la nomination, début 1991, d'un général sud-coréen comme Senior Member de l'UNC dans la Military Armistice Commission en remplacement des officiers généraux américains qui se sont succédé



L'armistice signé, les deux Etats coréens n'en poursuivent pas moins leurs préparatifs militaires. Défilé du 14^e anniversaire de la République de Corée, en 1962. (Keystone)

à la tête de l'UNC - MAC depuis 1953. Le Sud ayant passé outre à cette opposition, le Nord boycotte la MAC depuis ce printemps 1991. Pour renforcer cette première mesure, le Nord a en outre rompu ses contacts officiels avec la NNSC.

Dans ces conditions, que reste-t-il aux neutres comme attributions, tâches et influence? Force est d'avouer que, dans la pratique quotidienne, mis à part l'évaluation mentionnée plus haut, seuls subsistent les contacts personnels, «privés» avec le Nord et «officiels» avec le Sud. Cependant, la seule présence des quatre neutres – outre le fait qu'elle est prescrite par l'accord d'armistice, toujours en vigueur – constitue une garantie d'objectivité profitable aux deux parties. La NNSC reste un partenaire utile et non négligeable, même à une époque où les

entretiens Nord-Sud se sont multipliés, car il y a de nombreuses interruptions de ces contacts. A titre d'exemple, la quatrième séance des pourparlers entre les premiers ministres, prévue en avril 1991 à Pyongyang (capitale de la RPDC), fut ajournée durant plusieurs mois à la demande du Nord en raison de *Team Spirit*, manœuvres que la RPDC qualifiait de «préparation à l'invasion de son territoire»; cette quatrième séance, programmée pour fin août 1991, a été à nouveau renvoyée de plus de deux mois (au moment du putsch manqué contre Gorbatchev) par la RPDC qui craignait que l'épidémie de choléra² sévissant au Sud ne fût introduite au Nord par la délégation du premier ministre de la République de Corée. Lors de ces interruptions, la NNSC est

² 108 cas déclarés.

alors le seul canal de communication dont l'impartialité ne saurait être mise en doute.

En outre, la NNSC, sans être la «police» de la Zone de conférences, en est certainement la conscience. En effet, les quatre délégations sont toujours présentes lors d'événements particuliers. Parmi eux, je mentionnerai:

- les manifestations organisées à PMJ par la RPDC, comme celle qui a eu lieu le 13 août 1991 au cours de laquelle les manifestants du Nord auraient aimé que deux étudiants franchissent la frontière vers le Sud;
- la remise par la KPA/CPV de dépouilles de soldats de l'UNC tombés pendant la Guerre de Corée, ainsi que la restitution de Nord-Coréens noyés, emportés lors de crues des rivières à la saison des pluies;

- le passage d'une délégation d'un pays vers l'autre;
- la visite de personnalités de haut rang: le président allemand Weizsäcker, le ministre des Affaires étrangères belge Mark Eyskens, ou notre conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, par exemple.

Les deux côtés sont conscients du fait que quatre pays neutres sont là, observent et seront impartiaux et intransigeants dans le rapport qu'ils feront des événements, dont certains, nous l'avons vu, peuvent revêtir une extrême gravité, se déroulant dans la JSA. On constate dès lors que, «militaire» à ses débuts, la mission de la NNSC est maintenant essentiellement «diplomatique».

Enfin, les délégations de la NNSC ont une vision différente du problème coréen

que les Américains, par exemple. Elles ne sont pas partie de l'accord d'armistice et ne se trouvent dès lors aucunement adversaires du Nord ni du Sud. Les quatre neutres ont accès au Nord; même si cet accès est restreint, il permet une vision plus proche de la réalité que celle perçue par le Sud. Cette position exceptionnelle donne à la NNSC, en tant qu'observatrice et témoin, une importance certaine, car elle se distancie de la polémique des deux parties de la MAC. La NNSC est en mesure de présenter à ses visiteurs étrangers une image neutre – et dès lors digne de foi –, d'attirer leur attention sur les problèmes actuels et d'attendre de ces visiteurs une meilleure compréhension de ce qui se passe en Corée.

(A suivre)

B. Sz

Erratum

Dans le numéro de novembre, une malheureuse erreur s'est glissée dans la légende de la photo illustrant l'«Aide-mémoire pour le chef de section mécanisée» présenté par le lieutenant Jean-Marc Wintgens. Il ne s'agissait pas de chars 68 camouflés, mais bien entendu de M 113 (réd).